

REGLEMENT

ATTENTION à partir de 2025 le Vintage Cars & Bikes sera un Green Event
Pour plus d'informations, veuillez consulter www.greenevents.lu

HORAIRES :

Installation des stands :

- Vendredi, le 01 août 2025 de 14h00 à 19h00
- Samedi, le 02 août 2025 de 6h00 à 9h00 (démontage 18h00 - 20h00)
- Dimanche, le 03 août 2025 de 7h00 à 9h00 (démontage 18h00 - 21h00)

Ouverture au public :

- Samedi, le 02 août 2025 de 9h00 à 18.00
- Dimanche, le 03 août 2025 de 9h00 à 18.00

Le démontage devra impérativement être effectué après 18h00 le dimanche et terminé le soir même. Votre emplacement doit être restitué dans son état initial. Toute dégradation vous sera facturée.

RESTAURATION

La Restauration est organisée par l'organisateur. (payante)
(menu, grillades, cafeteria, débits de boissons).

CONTROLE DES ENTREES

En retour de votre inscription, vous recevrez un « **carton de montage** » et **votre numéro d'emplacement**. Celui-ci est obligatoire pour accéder au Site du Vintage Cars & Bikes Steinfort lors de l'installation le Vendredi après-midi, le Samedi et Dimanche matin, comme précisé dans la section "Horaires".

Vous devrez obligatoirement porter vos bracelets durant tout le week-end. Ces bracelets vous permettent de vous identifier lors d'éventuels contrôles.

VOLS, ENDOMMAGEMENTS ET SECURITE

Les risques de vols sont à la charge des exposants. En aucun cas la responsabilité des organisateurs de la Bourse/Expo ne pourra être mise en cause.



CONDITIONS GENERALES

ADMISSION

- L'inscription ne pourra se faire que pour le Weekend entier.
- La vente prime à l'exposition.
- Toute demande d'inscription incomplète et sans règlement de la facture ne sera pas prise en considération.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant et ce sans motif particulier.
- Tout matériel défendu par la loi luxembourgeoise ne pourra être exposé et vendu.
- Tout matériel qui n'est pas en relation avec la vie mécanique ne pourra être exposé et vendu.
- Les particuliers et clubs ne sont pas autorisés à faire de la publicité pour autrui.
- L'admission est prononcée par la réception de la facture à régler.
- L'organisateur est seul juge de l'implantation des stands.
- Les stands ne pourront pas être cédés ou échangés par le titulaire.
- Aucun hébergement d'un exposant tiers sur un stand n'est autorisé.
- Sont admis au maximum 2 véhicules (auto, tracteur) et/ou 2 emplacements de 3x3m pour vente moto par inscription.

PROPRIETE DES BIENS EXPOSES

Tout exposant doit pouvoir certifier : être le propriétaire de ses pièces exposées, être titulaire d'un mandat d'exposition en bonne et due forme qui lui a été consenti par le propriétaire. De plus, il s'engage à produire ces documents sur demande de l'organisateur. En aucun cas l'organisateur ne sera tenu pour responsable des objets présentés et des transactions intervenues durant la manifestation, qui demeurent sous la responsabilité des vendeurs et acquéreurs.

Les marchandises étrangères doivent être impérativement conformes à la législation douanière avant leur mise en place sur les stands.

DESISTEMENT

Tout désistement doit être notifié par l'exposant, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur. ***Si le désistement intervient après le 30 JUIN, 100% du montant de la facture seront dus à titre d'indemnité à l'organisateur.***

ASSURANCES

Chaque exposant est libre de souscrire à une assurance couvrant les pertes, dommages et vols de leurs marchandises.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident durant l'aller à l'Expo/Bourse, pendant l'Expo/Bourse, et durant le retour de l'Expo/Bourse.

AMENAGEMENT DES STANDS

Les stands doivent être présentés de manière esthétique.

Les stands devront être découverts 15 minutes avant l'ouverture au public et recouverts après l'heure de fermeture. Ils doivent être occupés en permanence durant les heures d'ouverture au public. L'emballage des articles exposés ne pourra se faire les jours de la Bourse/Expo avant 18h00.

ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas d'annulation de la manifestation, les exposants seront informés et remboursés de l'intégralité du montant de leur inscription.



REGLES DE SECURITE

- Il est interdit d'utiliser les flammes nues telles que chandelles, bougies, feu de Bengale, feu d'artifices, etc.
- Il est interdit d'utiliser tout dispositif de réchauffage ou de cuisson de type réchaud à gaz, barbecue.
- Les tonnelles, tentes type camping ou autre abris temporaires sont interdits. L'installation d'une petite tente de nuit 2x2,5m doit être demandée séparément lors de l'inscription.
- Les chapiteaux, tentes et structures devront faire l'objet d'une installation conforme à la réglementation en vigueur. L'installateur devra fournir une attestation de montage dès la fin de l'installation.
- Les estrades ou structures devront faire l'objet d'une installation conforme à la réglementation en vigueur. L'installateur devra fournir une attestation de montage.
- Les voies permettant l'accès aux engins des services de secours devront être libres en permanence ainsi que les moyens de secours mis à leurs dispositions (Poteaux incendie, bouche d'incendie, etc.)
- Les voies de circulation et les dégagements devront être libres de tout obstacle durant la manifestation.
- Les véhicules exposés disposeront d'un minimum de carburant conformément à la réglementation en vigueur. Si possible les réservoirs des véhicules présentés à l'arrêt doivent être munis de bouchons à clé.
- Les liquides hautement inflammables doivent être sous le verrous et seulement accessibles par l'exposant

La vitesse est limitée à 10 Km/h sur l'ensemble du site lors de l'installation et du démontage. Pendant la manifestation la vitesse est limitée au pas.

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dégradation du véhicule exposé. L'exposant est tenu d'assurer la surveillance de son véhicule et de son matériel exposé et mis en vente durant les heures d'ouverture de la Bourse/Expo.

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs parties du règlement, l'exposant se verra exclu de la manifestation

En cas d'incendie, d'accident ou de secours contacter :

Services de secours : 112 Police : 113 Organisation : + 352 621 153 311



PAIEMENT:

Après la réception et le traitement de votre dossier d'inscription, une facture vous sera envoyée, avec tous les modalités de paiement.

L'inscription sera définitive à partir de la réception de votre paiement.

(!!! S.v.p. ne pas faire un paiement / virement sans facture !!!)

TOUTE INSCRIPTION SANS RÈGLEMENT DE LA FACTURE NE SERA PAS ENREGISTRÉE.

En échange du règlement de votre facture vous recevez :

- un « **carton de montage** » avec votre **numéro d'emplacement au plus tard mi-juillet**
- (à présenter lors de l'entrée avec votre véhicule de transport sur le site) Il vous servira aussi comme identification au parking et devra être placé visiblement derrière le pare-brise de votre voiture de transport.
- des bracelets vous seront remis lors de votre première entrée au site qui vous permettent l'accès au site et à l'expo/bourse durant tout le week-end

Date limite d'inscription : 30 juin 2025.

INSCRIPTION (= page 1 + 5)

L'exposant déclare par sa signature avoir pris connaissance du règlement et des conditions générales de la Bourse/Expo et de les accepter. Il s'engage à ne porter aucun recours envers l'organisation.

Signature /et cachet de l'entreprise :
(La Signature est précédée de la mention manuscrite
<< Lu et Approuvé >>)

.....

Date:

Nom et qualité du signataire :

Inscription à retourner à:

par **Courrier :**

Wagner Laurent
C/ø Vintage Steinfort
32b, rue Principale
L-8365 Hagen

ou

Inscription à retourner à:

inscription@vintage-steinfort.lu

